

29 nov 2012 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Le groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen, Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale adapte sa convention et ses statuts

Le Conseil des ministres marque son accord sur le nouveau projet de convention et le nouveau projet de statuts du groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen, Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. Cette nouvelle convention et ces nouveaux statuts font suite au changement de statut du Pays Coeur de Flandre, un des membres du GECT.

Le groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen, Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale a adopté une nouvelle convention et de nouveaux statuts. Le Pays Coeur de Flandre, un des membres du GECT, a modifié ses statuts et a fusionné avec le Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de Flandre Intérieure. La nouvelle association s'appelle désormais Syndicat mixte du pays Coeur de Flandre. Le groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen, Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale est une plateforme transfrontalière dont sont entre autres membres l'Etat belge, l'autorité flamande et l'Etat français. Elle a été créée le 3 avril 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>